

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 29 mars 2021 à 20h00, à la salle des fêtes

Réunion ce jour sur convocation, par mail, à l'ensemble des conseillers du 22 mars 2021.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 8 mars 2021
2. Affectation des résultats 2020 sur les budgets primitifs 2021
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
4. Vote CA 2020 du budget association foncière et vote des budgets primitifs 2021
5. Electrification rurale, validation des conventions avec le SIDEC :
 - Effacement rural carrefour RD 27/83
 - Sécurisation fils nus faible section - Rue de Champagne
 - Sécurisation fils nus - Grande rue
 - Renouvellement matériel vétuste
6. Règlement Bike-Park
7. Questions diverses

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Cédric CHARRIERE, Michel CUINET, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Céline COLAS (10 présents)

Excusé : Thierry JANIER-DUBRY

Gilbert CERUTTI est élu secrétaire de séance.

Il est demandé d'ajouter un point sur la validation du compte de gestion et le compte administratif du budget de l'association foncière, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 8 mars 2021

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Affectation des résultats 2020 sur les budgets primitifs 2021

Budget « commune » :

L'exercice 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 49 442.23 € qui, cumulé avec le résultat de clôture 2019, représente un excédent de 99 533.64 €. Une partie (30 776.67 €) va servir à combler le déficit d'investissement du même montant. Le reste (68 756.97 €) est affecté en section recettes de fonctionnement sur la ligne 002 du budget primitif 2021.

Le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

Budget « eau »

L'exercice 2020 a généré un déficit de fonctionnement de 1 264.28 € qui, cumulé avec le résultat de 2019, représente un total de 41 503.20 € qui sont affectés en intégralité en section recette (ligne 002) de fonctionnement 2021.

Le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Madame Tissot rappelle les taux d'imposition communaux de l'année 2020 (foncier bâti : 10 % ; foncier non bâti ; 44,2 %). Elle précise que, pour l'année 2021, la poursuite de la réforme des impôts directs locaux, en particulier la suppression de la taxe d'habitation, entraîne des modifications des taux de fiscalité directe locale.

Ainsi, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes à compter de 2021 et cela se traduit par un nouveau taux de référence. Pour notre commune, ce taux, 24,36%, vient donc s'ajouter au taux communal initial de 10 %, soit 34,36 %.

	Bases effectives 2020	Produit réalisé
Foncier bâti	448 737	44 874 €
Foncier non bâti	24 332	10 755 €
Produit des 2 taxes		55 629 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ **Décide** de ne pas augmenter les taux qui concernent la commune et d'ajouter le taux départemental au taux de la taxe foncière sur le bâti.
- ✓ **Fixe** pour les 2 taxes en 2021 les taux suivants :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2020	Produit attendu
Foncier bâti	384 400	10.00 + 24.36 = 34.36 %	132 080 €
Foncier non bâti	24 400	44.20 %	10 785 €
Produit attendu 2 Taxes			142 865 €

La réforme prévoit l'application d'un coefficient correcteur, qui appliqué au cas de la commune de Meussia, nous attribue, au final, un montant total prévisionnel 2021 de 97 398 € au titre de la fiscalité directe locale.

4. Vote du CA 2020 du budget association foncière et vote des budgets primitifs 2021

Vote du CA 2020 du budget association foncièrej

Ce budget était dormant car aucune opération n'a été réalisée depuis plusieurs années. Dans le cadre de sa dissolution, il convient de passer encore une écriture et donc de valider le compte administratif 2020 avant de voter le budget primitif 2021.

Le conseil municipal, à l'exception du maire qui ne participe pas au vote, vote pour à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2021

Budget commune

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	406 973.91 €	406 973.91 €
Fonctionnement	306 144.97 €	306 144.97 €

Budget eau

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	87 296.24 €	87 296.24 €
Fonctionnement	82 723.20 €	82 723.20 €

Budget lotissement

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	289 823.23 €	289 823.23 €
Fonctionnement	235 556.70 €	235 556.70 €

Budget association foncière

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	24 725.27 €	24 725.27 €
Fonctionnement	1.00 €	1.00 €

Les quatre budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

5. Electrification rurale, validation des conventions SIDEC

La Commune travaille à l'amélioration et la sécurisation des déplacements des usagers sur les voies de circulation du village. Parallèlement à cette étude et avant d'envisager de futurs travaux d'aménagement, il est nécessaire d'intervenir au préalable sur notre réseau de distribution d'électricité.

Les secteurs concernés sont :

- Carrefour Place du 8 Mai
- Rue de Champagne
- Grande Rue (jusqu'au rétrécissement entre les deux maisons)
- Place de la Mairie (en direction rue sous la Tour)

Le long de ces voies, il existe plusieurs linéaires de câbles nus servant à la distribution électrique de notre commune, ainsi que des réseaux téléphoniques et d'éclairage public.

Ces réseaux anciens, fragiles, sont déployés sur de grandes longueurs et peuvent présenter des risques électriques notables lors d'aléas climatiques.

Des travaux sont donc envisagés afin d'assurer une sécurisation du réseau et une mise en souterrain. Le SIDEC assurera la maîtrise d'ouvrage délégué, ainsi que la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le financement de ces travaux qui seront réalisés cette année.

- Effacement rural carrefour RD 27/83

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATIONS en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	102 466.21 Plafonné à 70 000.00 HT	ENEDIS : 28 000.00 TVA Récupérable : 15 713.07	25 690.00	33 063.14	26 450.00
ECLAIRAGE PUBLIC	13 171.37	-	3 292.84	9 878.53	7 900.00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	12 755.91	-	2 551.18	10 204.73	8 160.00
<i>Montant total</i>	<i>128 393.49</i>	-	<i>31 534.02</i>	<i>53 146.40</i>	<i>42 510.00</i>

- Sécurisation fils nus faible section - Rue de Champagne

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION
RÉSEAU ELECTRIQUE	119 688.10	20 266.81	0.00	0.00
ÉCLAIRAGE PUBLIC	17 295.78	4 323.95	12 971.83	10 380.00
INFRASTRUCTURE TÉLÉPHONIQUE	16 621.56	3 324.31	13 297.25	10 640.00
<i>Montant total</i>	<i>153 605.44</i>	<i>27 915.07</i>	<i>26 269.08</i>	<i>21 020.00</i>

- Sécurisation fils nus - Grande rue

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPÉRATION en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVITE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITÉ SUR PARTICIPATION
RESEAU ELECTRIQUE	100 114.29	16 952.38	0.00	0.00
ECLAIRAGE PUBLIC	11 995.37	2 998.84	8 996.53	7 200.00
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	16 297.34	3 259.47	13 037.87	10 430.00
<i>Montant total</i>	<i>128 407.00</i>	<i>23 210.69</i>	<i>22 034.40</i>	<i>17 630.00</i>

- Renouvellement matériel vétuste

Dans le cadre de l'adhésion au service e-lum avec le Sidec, il convient de renouveler du matériel vétuste au centre du village pour un montant estimé de 19 596.86 € TTC. L'opération est subventionnée à 50% par le Sidec et 50 % à la charge de la commune, soit un coût de **9 798.43 € TTC**.

Les quatre opérations Sidec sont votées à l'unanimité des 9 votants. (Maxime Ballaud ne prend pas part au vote car employé par le Sidec)

6.Règlement Bike-Park

Le règlement du bike-park est validé à l'unanimité et sera affiché sur le site.

7.Questions diverses

- La foire aux fleurs est prévue le jeudi 13 mai 2021
- Sécurisation du viaduc : deux barrières seront posées aux extrémités de l'ouvrage afin de sécuriser le site fréquenté par beaucoup de promeneurs.
- Maxime Ballaud présente les principaux points abordés lors de la dernière réunion du Conseil d'école :
 - Effectifs actuels sur le RPI : 86 élèves et 81 élèves prévus en septembre 2021
 - RASED: l'effectif du réseau, initialement de six personnes, passe à deux personnes.
 - Pour les élèves des classes CE et CM de Meussia, une sortie est prévue au centre de tri ainsi que 4 jours à la base nautique de Bellecin, du 10 au 13 mai 2021.
 - Problème de comportement dans le bus : l'intervention du médiateur a été nécessaire
 - Le renforcement de l'affichage des mesures barrières est prévu aux abords de l'école

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Gilbert CERUTTI

Le Maire,
Isabelle TISSOT